

COMMUNE DE BRETENOUX

DEPARTEMENT DU LOT

**DELIBERATION
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 15
 Présents : 11
 Votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le douze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bretenoux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pierre MOLES, Maire.

Présents : P. MOLES, L. ESCARPE, N. BLADOU, A. DUMAZEL, A. CHAMBON, I. DELPON, V. FRANCOIS, M. LECRU, S. MOUSSIE, E. NAULT, S. RODRIGUES

Excusés : L. LACATON donne pouvoir à N. BLADOU
 JP. LABAU donne pouvoir à P. MOLES
 L. LEROY donne pouvoir à A. DUMAZEL
 M. MAYONOVE

Date de convocation : 05/03/2026.
 Secrétaire de séance : S. MOUSSIE

**Objet : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025
 COMMUNE
 DE_20260312_03**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
 Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
 Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique 2025 de la Ville de Bretenoux, pouvant se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reportés	178 111,94			511 842,50	178 111,94	511 842,50
Opérations exercice	582 494,81	504 360,54	1 250 514,69	1 540 080,07	1 833 009,50	2 044 440,61
Total	760 606,75	504 360,54	1 250 514,69	2 051 922,57	2 011 121,44	2 556 283,11
Résultat de clôture	256 246,21			801 407,88		545 161,67
Restes à réaliser	199 350,00	40 000,00			159 350,00	
Résultat définitif	415 596,21			801 407,88		385 811,67

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la Ville de Bretenoux, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cette délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de la date de publication et de notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,

Sandrine MOUSSIE



Le Maire,

Pierre MOLES

